

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2636

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 666 500
Livre et industries culturelles	1 666 500	0
TOTAUX	1 666 500	1 666 500
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à prélever 1 666 500 € du Programme 180 « Presse et médias » (action 7 – Compagnie internationale de radio et télévision) pour abonder le Programme 334 « Livre et industries culturelles » (action 1 – Livre et lecture) afin de créer une aide au transport postal du livre.

En effet, afin d'aider le secteur du livre, durement touché par la crise de la Covid-19, et particulièrement les libraires indépendants, cet amendement permet la création d'une aide au

transport postal du livre, doté de près de 1,6 million d'euros. Cette somme permettra de compenser la Poste après une négociation de tarifs préférentiels pour l'expédition de livres en France. Il s'agit également de rétablir une forme de distorsion de concurrence entre les libraires indépendants et les grandes plateformes – qui bénéficient déjà d'un tarif négocié avec la Poste eu égard au volume important d'envoi.

La mise en place d'une aide au transport postal du livre permettra également de lutter contre les inégalités territoriales dans l'accès au livre, inégalités mises en lumière par le confinement et la fermeture récente des rayons culturels dans les moyennes et grandes surfaces qui sont souvent, en zone rurale, les seuls lieux – ou les plus proches – pour acquérir des livres.